SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019



SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11



Gary Doran CPA, CGA Pierre Bergeron CPA,CGA Simon Belzile CPA, CGA Mathieu Lepage CPA,CGA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités et dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018, et de l'actif net aux 1 avril 2018 et 2017, et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary, AB 10 juin 2019

Bergeron & Compagnie Comptables Professionnels Agréés

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	2019	2018
PRODUITS Agence de santé publique du Canada Fédération des parents Francophones de l'Alberta Autres subventions (Note 11) Casino Activités	\$ 212,885 100,000 76,591 51,017 23,154	\$ 212,868 178,100 60,980 19,108 23,043
Dons Inscriptions à la bibliothèque Recouvrement de dépenses	20,555 4,853 <u>845</u>	2,397 771 210 497,477
	489,900	491,471
CHARGES	274,750	287,573
Salaires et charges sociales Honoraires de consultation	76,546	70,937
Charge locative	55,170	40,299
Matériel et équipement	28,529	33,370
Publicité et promotion	8,593	15,927
Assurances	8,354	7,029
Honoraires professionnels	7,761	5,900
Déplacements et représentations	6,984	9,047
Communications	5,174	5,061
Fournitures de bureau	4,545	6,337
Formation pratique	3,662	8,407
Frais bancaires	1,758	527
Cotisations et abonnements	879	803
Créances irrécouvrables	783	620
Autres dépenses d'activités	80	677
	483,568	492,514
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES		
CHARGES	\$ <u>6,332</u>	\$4,963

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA **ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

Solde à la fin de l'exercice	Excédent des produits sur les charges	Solde au début	ACTIF NET
	s charges		
5		55	Grevé d'affectation
\$		€	Investi en immobilisations
\$ 33,679	6,332	\$ 27,347	Non-grevé d'affectation
\$ 33,679	6,332	\$ 27,347	Total <u>2019</u>
S 27,347	4,963	\$ 22,384	Total <u>2018</u>

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 31 mars 2019

AC'	Γ	F

i i e i ii				
ACTIF À COURT TERME		2019		2018
Encaisse (Note 3) Dépôt à terme, 0,50 %, échéant en juin 2019	\$	191,025	\$	95,410
Créances (Note 4)		2,513 3,915		2,500 15,058
Taxe sur les produits et services à recevoir Frais payés d'avance	(II. h's., help'es)	10,524 4,167	Tog/III	6,975 4,579
TOTAL DE L'ACTIF	\$_	212,144	\$_	124,522
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME Comptes fournisseurs et charges à payer Salaires et cotisations sociales à payer (Note 6) Revenus reportés (Note 7)	\$	13,122 30,039 135,304	\$	18,966 19,953 58,256
TOTAL DU PASSIF	_	178,465		97,175
ACTIF NET	Γ			
Actif net non-grevé d'affectation	94 	33,679		27,347
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	S	212,144	S	124,522

Approuvé par les Administrateurs:

, Administrateur Aurēlie Morkoisse

_, Administrateur Jebbie GAUTHIER - Scott

SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Excédent (insuffisance) des produits sur les charges Additionner (déduire): Éléments sans effet sur la trésorerie Intérêts réinvestis Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	\$ 6,332 (13) 6,319	\$ 4,963 - - 4,963
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement Comptes clients Subventions à recevoir Taxe sur les produits et services à recevoir Frais payés d'avance Comptes fournisseurs et charges à payer Salaires et cotisations sociales à payer Revenus reportés	1,043 10,100 (3,549) 412 (5,844) 10,086 77,048	(2,358) 73,533 (3,471) (1,558) (56,911) 4,844 (18,952)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT Vente d'investissements Acquisition d'encaisse résultant d'un regroupement d'organismes sans but lucratif	Affati i ni nes ses ti pa todopeti dis i mante pa sei ne	(2,500) <u>70,886</u> 68,386
Augmentation nette de l'encaisse	95,615	68,476
Encaisse au début de l'exercice	95,410	26,934
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ <u>191,025</u>	S 95,410

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Société de la petite enfance et de la famille du Sud de l'Alberta « SPEFSA » a été incorporée le 4 mai 2007 sous la Loi des sociétés de la province de l'Alberta. La SPEFSA est un organisme à but non lucratif exonéré d'impôts.

La SPEFSA a comme objectif d'offrir de l'appui au niveau de l'accompagnement prénatal et parental ainsi que du développement des jeunes enfants. L'organisme fait la promotion des domaines tels que la santé, la nutrition, les étapes de développement, la discipline positive et le bien-être des familles francophones, francophiles et exogames de la région de Calgary.

Les subventions représentent 90 % (2018 - 95 %) des revenus de SPEFSA.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

a) La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur le montant comptabilisé de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'année en cours. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Comptabilisation des produits

b) La SPEFSA a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits au moment où l'évènement a lieu.

Les revenus d'inscriptions à la bibliothèque sont reportés et constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée de l'inscription.

Instruments financiers

c) La SPEFSA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des charges à payer et des salaires et cotisations sociales à payer.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont inclus dans le coût d'origine de l'actif ou du passif financier et comptabilisés en résultat sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire.

Dépréciation

d) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

e) La politique de la SPEFSA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

f) Conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, la SPEFSA qualifie comme une petite association tel que déterminé par le Manuel de CPA Canada pour la comptabilisation des immobilisations corporelles. En conséquence, la SPEFSA a choisi d'inscrire ses immobilisations corporelles comme dépenses dans l'année d'acquisition. Les produits de disposition des immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus dans l'année de la disposition. Sous cette méthode, il n'y a aucune dépense d'amortissement et les immobilisations corporelles ne sont pas présentées à l'état de la situation financière

Apports recus sous forme de biens et services

g) Les biens et services fournis utilisés dans le cours normal des activités de la SPEFSA sont comptabilisés lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les bénévoles consacrent chaque année un temps considérable à la société dans l'application de ses programmes et services. Les services fournis par des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers car la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée.

3. ENCAISSE AFFECTÉE

		2019	2018
	Encaisse grevée d'affectation - revenus reportés Encaisse grevée d'affectation - casino	\$ 77,834 	\$ 19,148 39,108
	Encaisse grevée d'affectations	135,304	58,256
	Encaisse non grevée d'affectation	55,721	37,154
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$191,025	\$ 95,410
4.	CRÉANCES		
		2019	2018
	Comptes clients Subventions à recevoir	\$ 3,915	\$ 4,958 10,100
		\$3,915	\$15,058

5. CARTE DE CRÉDIT

La SPEFSA a une carte de crédit autorisée au montant de 2 500 \$ portant intérêt au taux de 19,99 %. La carte de crédit est garantie par le dépôt à terme au montant de 2 500 \$.

6. REMISES GOUVERNEMENTALES

Le montant dû pour les remises gouvernementales, autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan, est 5 016 \$ (2018 – 3 248 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

7. REVENUS REPORTÉS

Les produits reportés représentent une partie des fonds au 31 mars 2019.

11.82 TO	Solde au début 31 mars 2018		Fonds reçus Fonds utilisés			nds utilisés	Solde à la fin 31 mars 2019	
Casino (AGLC)	\$	39,108	\$	69,379	\$	51,017	\$	57,470
ACFA		-		33,500		11,756		21,744
Programme après l'école		-		3,840				3,840
Inscriptions à la bibliothèqu	ie	1,189		4,024		3,546		1,667
Contributions perçues d'ava	ince	11,196		2521 14 7 0		11,196		_
Tourisme - CIP		6,763		-		6,763		-
Patrimoine Canada		-		25,000		-		25,000
Ville de Calgary		-		25,083		-		25,083
Autres subventions	_		_	500				500
	\$	58,256	\$	161,326	\$	84,278	\$_	135,304

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les achats d'immobilisations corporelles au montant de 0 \$ (2018 - 3 461 \$) ont été passés en charge au résultat au cours de l'année. Les immobilisations corporelles appartenant à l'organisation qui ne figurent pas à l'état de la situation financière consistent de:

Équipement informatique pour un montant de 5 008 \$ (2018 - 5 008 \$) Mobilier et agencement de bureau pour un montant de 6 920 \$ (2018 - 6 920 \$).

9. OBLIGATIONS CONTRACTUEL

La Société a conclu un contrat de location de locaux à usage de bureaux, expirant le 30 septembre 2019. Les paiements minimaux à venir au titre de la location s'élèvent à 26 160 \$.

10. RISQUES FINANCIERS

La SPEFSA est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier provoque une perte financière pour la SPEFSA en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le risque de crédit de la SPEFSA est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Risque de liquidité:

Le risque de liquidité est le risque que la SPEFSA éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. La SPEFSA est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et charges à payer.

11. AUTRES SUBVENTIONS

	2019	2018
Patrimoine Canadien Alberta culture et tourisme - CIP Emplois d'été Canada Secrétariat francophone	\$ 51,250 6,763 3,578 15,000	\$ 48,750 12,230
	\$ 76,591	\$ 60,980

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparaison et afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR O

SELECT - PER 1981 - 27 - 198

and the property